

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES SELON LES NORMES IFRS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 Juin 2022 élaborés conformément aux normes IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : la société Les commissaires aux comptes associés MTBF-PWC représentée par Mr Mohamed Lassaad BORJI et la société Expert Partners représentée par Mr Salah MEZIOU.

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2022	31/12/2021
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 887 090	1 465 168
Immobilisations corporelles	A1	65 586 911	65 124 029
Immeubles de placement	A2	7 065 122	7 071 689
Droits d'utilisation	A1	1 131 315	1 371 737
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	63 557 945	63 095 836
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 226 022	2 450 493
Actifs d'impôt différé	P4	2 893 527	2 311 872
Actifs non courants		144 347 932	142 890 824
Stocks	A5	94 617 228	94 691 496
Créances clients	A6	90 603 316	78 981 502
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4	1 152 151	749 000
Autres actifs courants	A7	15 233 130	8 083 106
Liquidités et équivalents de liquidités	A8	15 897 412	19 959 755
Actifs courants		217 503 237	202 464 859
Total des actifs		361 851 169	345 355 683

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		130 491 621	117 852 225
Résultat consolidé		17 903 747	31 834 107
Total des capitaux propres consolidés	C1	178 395 368	179 686 332
Part des minoritaires dans les capitaux		1 909	1 633
Part des minoritaires dans le résultat		192	526
Total des intérêts minoritaires	C1	2 101	2 159
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 831 960	4 251 780
Obligations locatives	P1	852 930	952 887
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	330 529	349 991
Autres passifs non courants		994 969	-
Provision pour risques et charges	P3	5 435 706	8 049 545
Passifs non courants		11 446 094	13 604 203
Dettes fournisseurs	P5	130 368 714	111 524 197
Passif d'impôt courant	P4	4 763 426	329 890
Autres passifs courants	P6	9 015 146	7 585 341
Emprunts et dettes financières	P1	25 273 000	31 056 341
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	40 148	19 277
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 547 172	1 547 943
Passifs courants		172 007 606	152 062 989
Total passifs		183 453 700	165 667 192
Total des capitaux propres et passifs		361 851 169	345 355 683

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2022	30/06/2021
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	256 136 946	298 564 938
Coûts des ventes	R-2	(201 852 307)	(246 786 309)
Marge brute		54 284 639	51 778 629
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(10 396 059)	(8 899 566)
Charges administratives	R-4	(13 857 907)	(15 956 037)
Autres produits	R-5	313 995	409 830
Autres charges	R-6	(4 284 410)	(2 066 005)
Résultat opérationnel		26 060 258	25 266 851
Produits financiers	R-7	3 902 908	5 086 494
Charges financières	R-8	(2 932 157)	(4 045 099)
Résultat financier net		970 751	1 041 395
Résultat avant impôt		27 031 009	26 308 246
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(9 127 070)	(9 277 087)
Résultat après impôt des activités poursuivies		17 903 939	17 031 159
Résultat net de la période		17 903 939	17 031 159
Résultat consolidé de la période		17 903 747	17 031 093
Part des minoritaires dans le résultat de la période		192	66
Résultat consolidé de base par action		0,597	0,568
Résultat consolidé dilué par action		0,597	0,568
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	462 108	(354 958)
Ecart actuariel (OCI)	P-2	8 381	(3 362)
Impôts sur les AERG	P-4	(126 363)	178 762)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		344 126	(179 558)
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		344 126	(179 558)
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		-	-
Résultat global de la période		18 248 065	16 851 601
Résultat global de la période consolidé		18 247 873	16 851 535
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		192	66
Résultat global consolidé de base par action		0,608	0,562
Résultat global consolidé dilué par action		0,608	0,562

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>		
Résultat avant impôt	27 031 009	26 308 246
Ajustements pour :		
Amortissements & provisions	3 693 657	5 804 576
Indemnité de départ à la retraite	9 790	47 216
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	999 229	2 838 490
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	-	(101 673)
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	51 868	(33 493)
Variation écart de conversion	(38 837)	(109 142)
Charge d'impôt	(9 127 070)	(9 277 087)
Variation de l'impôt différé	(708 018)	(399 803)
Variation autres passifs non courants	994 969	-
Variation de l'impôt courant	4 433 536	1 575 629
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(1 529 168)	(18 704 137)
Variation des créances clients	(12 829 734)	(35 411 138)
Variation des autres actifs courants	(7 259 289)	(3 134 866)
Variation des dettes fournisseurs	18 844 517	26 754 243
Variation des autres passifs courants	1 439 630	(895 553)
Variation de l'obligation locative	(99 957)	(83 522)
Total des flux de trésorerie provenant (affectés) aux activités d'exploitation	25 906 132	(4 822 014)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations	(4 243 479)	(3 732 549)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	-	285 004
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(21 835)	(197 967)
Encaissements provenant des actifs financiers	-	6 071 673
Total des flux de trésorerie provenant (affectés) activités d'investissement	(4 265 314)	2 426 161
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements suite à la distribution de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassement sur emprunt et billets à ordre	(3 218 606)	(13 612 293)
Encaissement/décaissement sur crédit de gestion à court terme	(2 984 555)	14 910 398
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(25 703 161)	(18 201 895)
Variations de la trésorerie	(4 062 343)	(20 597 748)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	19 959 755	36 654 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	15 897 412	16 056 376

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES INTERMEDIAIRE CONSOLIDE

Désignations	Note s	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2020		30 000 000	120 357 622	445 882	(1 645 501)	14 083 691	1 881	163 243 575
Affectation résultat de l'exercice 2020		-	14 083 691	-	-	(14 083 691)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	4 222 019	-	4	4 222 023
Variation de l'écart de conversion		-	-	(111 488)	-	-	(2)	(111 490)
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	31 834 107	526	31 834 633
31/12/2021		30 000 000	114 941 313	334 394	2 576 518	31 834 107	2 159	179 688 491
Affectation résultat de l'exercice 2021		-	31 834 107	-	-	(31 834 107)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	344 126	-	-	344 126
Variation de l'écart de conversion		-	-	(38 837)	-	-	-	(38 837)
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	17 903 747	192	17 903 939
30/06/2022		30 000 000	127 275 420	295 557	2 920 644	17 903 747	2 101	178 397 469

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un Groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale CAR GROS), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **AF CAR** exerce la même activité en côte d'ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

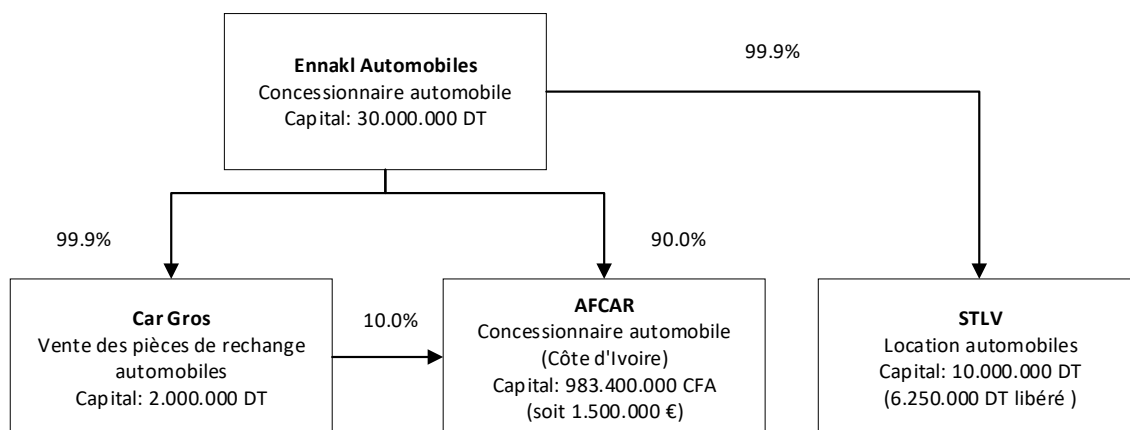
La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société est détenue principalement par les Groupes PGI et PGH. Le Groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, CUPRA et RENAULT TRUCKS et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du Groupe



1.2. Faits marquants de la période

Les faits les plus marquants au 30 juin 2022 sont les suivants :

- Au terme du premier semestre de l'année 2022, les revenus du Groupe ont enregistré une régression de 14,21% par rapport à la même période de l'année 2021 passant de 298.564.938 DT à 256.136.946 DT au 30 juin 2022. Cette baisse est justifiée par des problèmes d'approvisionnement et de logistique en raison de la pénurie mondiale de composants automobiles et notamment des semi-conducteurs. Cette pénurie a eu pour conséquence directe un ralentissement des chaînes de production et une augmentation substantielle des coûts de transport.
- Les investissements réalisés par le Groupe, durant le 1^{er} semestre de 2022, se sont élevés à 4.243.479 DT contre 3.763.322 DT à la même période de l'année 2021.
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
- Le 5 avril 2022, la société mère ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016. Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le Décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.

Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1.547.729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902.983 DT. Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1.397.035 DT.

Au 30 juin 2022, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3.113.844 DT a fait l'objet d'une reprise et le montant du principal à payer s'élevant à 1.547.729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1.397.035 DT, soit un total de 2.944.764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe ont été élaborés conformément aux normes, amendements et interprétations IFRS applicables à la date de clôture.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

2.1. Évolution en 2022 du référentiel comptable applicable

(a) Normes, amendements, interprétations dont l'application est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique :

- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à la norme IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat » ;
- Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre Conceptuel.

Ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés du Groupe.

(b) Normes, amendements, interprétations dont l'application est obligatoire après le 1^{er} janvier 2022

Les principaux textes publiés par l'IASB et non encore adoptés par anticipation par le Groupe :

- Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat : Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;

Les impacts de ces textes sur les états financiers du Groupe sont en cours d'évaluation.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels

33,33%

- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté

pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus

reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) *Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivé de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent à partir de 2022.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat. Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;

- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

A partir de l'exercice 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à l'interprétation IFRIC IC 04/2021 « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté ». Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecarts actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 36% y compris la contribution sociale de solidarité de 1%, la filiale CARGROS est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 16% y compris la contribution sociale de solidarité de 1%, la filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 36% y compris la contribution sociale de solidarité de 1% et la filiale « AF CAR » est assujettie à l'impôt sur les bénéfices au taux de 25%). L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt ; obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-Groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.

- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le Groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	56 044 190	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 513 655
Autres	-	-	100
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 547 172

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	55 700 683	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 395 053
Autres	-	-	100
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 547 943

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers ou les prix observés dans des transactions récentes portés sur ces titres ou des titres similaires.
- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation.

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées

de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe est la vente des voitures et les services connexes.

Le Groupe est considéré comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché (taux d'intérêt)	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	30 juin 2022	31 décembre 2021
Créances clients	90 603 316	78 981 502
Autres actifs courants ¹	8 644 442	5 127 552
Liquidités et équivalents de liquidités	15 897 412	19 959 755
Prêts au personnel	2 610 929	2 209 361
Dépôts et cautionnements	529 581	456 590
Avances au personnel	287 184	215 459
Total des actifs financiers au coût amorti	118 572 864	106 950 219
Actifs financiers à la JV par les AERG	63 557 945	63 095 836
Total des actifs financiers	182 130 809	170 046 055

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts	29 104 960	35 307 884
Créditeurs et autres créditeurs divers ²	139 267 211	118 995 708
Total des passifs financiers au coût amorti	168 372 171	154 303 592
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 547 172	1 547 943
Total des passifs financiers	170 919 343	155 851 535

² Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables compris entre TMM + 1,85 % et TMM + 2,75%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	30 juin 2022	31 décembre 2021
B	443 009	185 304
B-	27 605	19 095
B2	4 234 028	8 938 222
Ba2	1 349 066	3 289 722
BB+	3 327 332	5 094 186
Non notées	(2 404 545)	(397 777)
Total	6 976 495	17 128 752

La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur l'unique échelle de notation financière de l'agence de notation Standard & Poor's.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 juin 2022	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	3 198 094	932 776	4 586 560	-
Crédits leasing	16 499	-	-	-
Billets à ordre	8 976 586	-	-	-
Effets escomptes et non échus	12 632 125	-	-	-
Total	24 823 304	932 776	4 586 560	-

¹ Echéances y compris les intérêts.

31 décembre 2021	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	1 759 231	5 277 693	4 800 139	398 831
Crédits leasing	81 622	40 607	-	-
Effets escomptes et non échus	24 593 028	-	-	-
Total	26 433 881	5 318 300	4 800 139	398 831

¹ Echéances y compris les intérêts.

Au 30 juin 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 28.536 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts	29 104 960	35 307 884
Créditeurs et autres créditeurs divers	139 267 211	118 995 708
Liquidités et équivalents de liquidités	(15 897 412)	(19 959 755)
Dettes nettes	152 474 759	134 343 837
Total capitaux propres	178 397 469	179 688 491
Total capital	330 872 228	314 032 328
Gearing ratio	46%	43%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport (**)	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions (*)	En cours Corporelles	En cours Incorporables	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2022	63 024	20 000	2 965 569	9 648 736	45 803 431	2 235 576	1 287 057	10 266 945	1 741 585	8 035 848	69 804	22 225 000	1 266 204	609 849	1 334 509	107 573 137
Acquisitions	-	-	50 122	-	330	153 748	-	2 317 611	76 993	20 844	22 440	97 111	-	1 092 448	411 832	4 243 479
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(68 510)	-	-	-	-	-	-	-	(68 510)
Reclassifications	-	-	-	-	-	(1 582)	-	-	1 582	-	-	-	-	-	-	-
30/06/2022	63 024	20 000	3 015 689	9 648 736	45 803 763	2 387 742	1 287 057	12 516 046	1 820 160	8 056 692	92 244	22 322 111	1 266 204	1 702 296	1 746 342	111 748 107

* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe ont été traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STL.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport (**)	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions (*)	En cours Corporelles	En cours Incorporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2022	(62 924)	(17 242)	(2 837 768)	-	(12 214 443)	(1 646 899)	(736 605)	(3 426 148)	(1 117 494)	(5 210 548)	(68 195)	(11 829 018)	(444 919)	-	-	(39 612 203)
Dotation de l'exercice	(100)	(2 758)	(37 174)	-	(1 055 636)	(112 999)	(130 145)	(752 838)	(63 760)	(208 102)	(6 848)	(1 070 332)	(110 277)	-	-	(3 550 969)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	-	20 382	-	-	-	-	-	-	-	20 382
30/06/2022	(63 024)	(20 000)	(2 874 942)	-	(13 270 079)	(1 759 898)	(866 750)	(4 158 604)	(1 181 254)	(5 418 650)	(75 043)	(12 899 350)	(555 196)	-	-	(43 142 790)
VALEURS NETTES COMPTABLES																
31/12/2021	100	2 758	127 801	9 648 736	33 588 988	588 677	550 452	6 840 797	624 091	2 825 300	1 609	10 395 982	821 285	609 849	1 334 509	67 960 934
30/06/2022	-	-	140 749	9 648 736	32 533 682	627 844	420 307	8 357 442	638 906	2 638 042	17 201	9 422 761	711 008	1 702 297	1 746 341	68 605 316

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement et les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2022 7.065.122 DT contre 7.071.689 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(127 364)	(120 797)
Immeubles de placement nets	7 065 122	7 071 689

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Revenus des terrains	-	-
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000
Total	36 000	36 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2022 à 63.557.945 DT contre 63.095.836 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Amen Bank	50 363 648	50 846 887
Fonds gérés SICAR	7 513 655	7 395 053
ATL	5 680 542	4 853 796
Autres	100	100
Total	63 557 945	63 095 836

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.226.022 DT contre 2.450.493 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Prêts au personnel (LT)	1 696 441	1 993 903
Dépôts et cautionnements	1 015 245	1 099 101
Total	2 711 686	3 093 004
Provisions sur dépôts et cautionnements	(485 664)	(642 511)
Total	2 226 022	2 450 493

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2022 à 1 152 151 DT contre 749 000 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Avances au personnel	287 184	215 459
Prêts au personnel (CT)	914 488	583 062
Sous-total	1 201 672	798 521
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	1 152 151	749 000

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 30/06/2022	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	914 488	1 696 441	2 610 929
Avances au personnel	287 184	-	287 184
Dépôts et cautionnements	-	1 015 245	1 015 245
Sous total	1 201 672	2 711 686	3 913 358
Provisions	(49 521)	(485 664)	(535 185)
Total	1 152 151	2 226 022	3 378 173

Au 31/12/2021	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	215 459	1 993 903	2 209 362
Avances au personnel	583 062	-	583 062
Dépôts et cautionnements	-	1 099 101	1 099 101
Sous total	798 521	3 093 004	3 891 525
Provisions	(49 521)	(642 511)	(692 032)
Total	749 000	2 450 493	3 199 493

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2022 à 94.617.228 DT contre 94.691.496 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Volkswagen	13 101 111	31 010 204
Volkswagen Utilitaires	3 444 789	929 377
Audi	12 664 476	744 277
Porsche	162 767	1 784 175
SEAT	8 371 396	4 957 165
SKODA	4 487 443	5 674 364
Renault Trucks	1 394 106	-
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	32 646 111	33 250 286
Stock de pièces de rechange	20 380 290	17 850 698
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	2 060 776	1 140 967
Stock véhicules d'occasion	619 025	447 060
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	8 901	23 451
Sous-total	99 555 472	98 026 305
Provision pour dépréciation stocks	(4 938 244)	(3 334 809)
Total	94 617 228	94 691 496

A.6. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2022 à 90.603.316 DT contre 78.981.502 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Effets escomptés non échus	12 632 125	24 593 028
Effets à recevoir	41 777 614	37 161 066
Clients ordinaires	39 794 638	19 268 595
Clients travaux en cours	853 187	810 497
Clients douteux	979 831	1 310 539
Effets et chèques impayés	165 548	229 483
Sous-total	96 202 943	83 373 208
Provisions sur les clients	(5 599 627)	(4 391 706)
Total	90 603 316	78 981 502

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 15.233.130 DT contre 8.083.106 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs, avances et acomptes	5 060 531	2 211 311
Reports d'impôts et taxes	7 801 834	3 018 791
Produits à recevoir	2 141 372	3 130 133
Débiteurs divers	46 551	214 679
Charges constatées d'avance	1 528 157	744 243
Sous-total	16 578 445	9 319 157
Provisions sur les autres actifs courants	(1 345 315)	(1 236 051)
Total	15 233 130	8 083 106

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2022 à 15.897.412 DT contre 19.959.755 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Banques créditrices	6 976 495	17 128 752
Liquidités disponibles chez les intermédiaires en bourse	3 655 633	-
Effets à l'encaissement	2 935 581	2 689 546
Caisses	37 496	30 951
Régie d'avance et accréditifs	2 292 207	110 506
Total	15 897 412	19 959 755

C –Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2020	(1 645 501)
Gains actuariels	504 278
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	6 105 340
Impôts différés sur les AERG ¹	(2 387 599)
Solde au 31 décembre 2021	2 576 518
Gains actuariels	8 381
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	462 108
Impôts différés sur les AERG ¹	(126 363)
Solde au 30 juin 2022	2 920 644

¹ y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives :

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2022 à 29.104.960 DT contre 35.308.121 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

30/06/2022	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	2 801 468	-	2 801 468
Emprunts Amen Bank	846 322	3 831 960	4 678 282
Crédit de gestion Amen Bank	12 632 125	-	12 632 125
Billets à ordre	8 976 586	-	8 976 586
Crédits leasing	16 499	-	16 499
Total	25 273 000	3 831 960	29 104 960

31/12/2021	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	5 506 619	-	5 506 619
Emprunt Amen Bank	834 308	4 251 780	5 086 088
Effets escomptés et non échus	24 593 028	-	24 593 028
Crédits leasing	122 149	-	122 149
Autres	237	-	237
Total	31 056 341	4 251 780	35 308 121

Les obligations découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 852.930 DT au 30 juin 2022 contre un solde de 952.887 DT au 31 décembre 2021.

Le tableau de variation des emprunts consolidé se détaille comme suit au 30 juin 2022 :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	-	-	-	-	-
Courant	5 506 619	(2 705 151)	-	-	2 801 468
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 251 780	-	(419 820)	-	3 831 960
Courant	834 308	(407 806)	419 820	-	846 322
Billets à ordre					
Courant	-	-	-	8 976 586	8 976 586
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 593 028	(24 593 028)	-	12 632 125	12 632 125
Leasing					
Non-courant	-	-	-	-	-
Courant	122 149	(105 650)	-	-	16 499
Total courant	31 056 104	(27 811 635)	419 820	21 608 711	25 273 000
Total Non-courant	4 251 780	-	(419 820)	-	3 831 960

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt ¹	30/06/2022	31/12/2021
Emprunt Attijari Bank (Ennakl Automobiles)	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	2 801 468	5 506 619
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2,00%	4 678 282	4 993 278
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	215 800	TMM +2,75%	-	92 810
Crédit de Gestion Amen Bank (CAR Gros)	12 mois	3 500 000	TMM +1,50%	-	-
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	122 149	TMM +1,50%	8 976 586	-
Crédits Leasing Tunisie Leasing et Factoring (STLV)	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	16 499	122 149
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	24 593 028	TMM +1,00% TMM +1,50%	12 632 125	24 593 028
Total				29 104 960	35 307 884

¹ Le TMM correspond au taux moyen du marché monétaire tunisien (taux moyen mensuel du marché monétaire publié par la Banque Centrale de Tunisie).

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2022 à 370.677 DT contre 369.268 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	31/12/2021
Début de l'exercice	369 268	760 023
Coût des services rendus	11 624	71 513
Charge financière	17 443	73 965
Gain/perte actuarielle (OCI)	(8 381)	(504 278)
Remboursements	(19 277)	(31 955)
Fin de l'exercice	370 677	369 268

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2022 à 5.435.706 DT contre 8.049.545 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	5 435 706	8 049 545
Total	5 435 706	8 049 545

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2022 à 5.132.910 DT et 2.239.383 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2022 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	ENNAKL	CARGROS	AF CAR	STLV	Total
Provision pour départ à la retraite	127 892	2 467	-	-	130 359
Provision pour litiges	609 453	-	-	-	609 453
Moins-value sur titres	1 455 975	-	-	-	1 455 975
Pertes de change latentes	239 377	30 274	-	-	269 651
Instruments de couverture	835 952	36 013	-	-	871 965
Marge ICO	606 836	202 278	-	-	809 114
Contrats de location	29 166	-	-	21 926	51 092
Provisions sur les stocks et cautions	197 827	-	-	737 474	935 301
Total des actifs d'impôts différés	4 102 478	271 032	-	759 400	5 132 910
Gains de change latents	(1 162 455)	-	-	-	(1 162 455)
Produits à recevoir	(43 957)	-	-	-	(43 957)
Amortissements différés	(1 032 971)	-	-	-	(1 032 971)
Total des passifs d'impôts différés	(2 239 383)	-	-	-	(2 239 383)
Solde net	1 863 095	271 032	-	759 400	2 893 527

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2022	Solde au 31/12/2021	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30/06/2022
Provision pour départ à la retraite	129 803	3 257	(2 701)	130 359
Provision pour litiges	743 616	(134 163)	-	609 453
Moins-value sur titres	1 579 637	-	(123 662)	1 455 975
Pertes de change latentes	470 943	(201 292)	-	269 651
Marge ICO	712 185	96 929	-	809 114
Gains de change latents	(960 323)	(202 132)	-	(1 162 455)
Produits à recevoir	(38 392)	(5 565)	-	(43 957)
Instruments de couverture	516 980	354 985	-	871 965
Amortissements différés	(1 144 245)	111 274	-	(1 032 971)
Provisions sur les stocks et cautions	254 291	681 010	-	935 301
Contrats de location	47 377	3 715	-	51 092
Total	2 311 872	708 018	(126 363)	2 893 527

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinar Tunisien	2022
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	27 031 009
Taux d'impôt	36%
Impôt sur les sociétés (théorique)	9 731 163
Effet des :	
Provisions non déductibles	(667 857)
Produits non imposables	(6 207 606)
Minimum d'impôt	1 343
Autres charges non déductibles	6 739 404
Filiales imposées à des taux différents	(469 376)
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	9 127 071

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2021	329 890
Charge d'impôt exigible de 2022	9 835 089
Paiement d'impôts en 2022	(5 401 553)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2022	4 763 426

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2022 130.368.714 DT contre 111.524.197 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs étrangers	102 516 450	104 299 071
Fournisseurs locaux	25 103 461	5 008 555
Fournisseurs, factures non parvenues	2 090 722	1 684 014
Fournisseurs, retenues de garantie	363 049	375 433
Fournisseurs, effets à payer	295 032	157 124
Total	130 368 714	111 524 197

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 9.015.146 DT contre 7.585.341 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Charges à payer	4 749 889	3 945 715
CNSS	1 421 401	1 338 672
Provisions pour congés payés	958 883	808 550
Etat, impôts et taxes à payer	787 045	965 238
Créditeurs divers	126 317	157 980
Assurance Groupe	487 758	251 356
Produits constatés d'avance	115 358	113 830
Débours sur douanes	363 204	-
Avances reçues des clients	1 291	-
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	9 015 146	7 585 341

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.547.172 DT contre 1.547.943 DT au 31 décembre 2021 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2022 à 256.136.946 DT contre 298.564.938 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Ventes de véhicules neufs	210 598 851	260 545 650
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	38 202 485	31 207 442
Ventes de travaux atelier	1 380 691	1 496 258
Locations de véhicules	1 888 840	1 096 107
Ventes de véhicules utilisés	3 952 380	3 986 563
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	86 612	156 955
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 739	67 225
Ventes de carburants	8 348	8 738
Total	256 136 946	298 564 938

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2022 à 201.852.307 DT contre 246.786.209 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Coût des véhicules neufs vendus	164 978 879	218 926 206
Coût des véhicules d'occasion vendus	3 880 605	3 892 817
Coût des pièces de rechange vendues	31 541 827	22 284 525
Achats d'accessoires et de consommables	431 335	682 745
Travaux extérieurs	91 423	76 093
Charges du personnel direct	928 238	923 923
Total	201 852 307	246 786 309

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2022 à 10.396.059 DT contre 8.899.566 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Autres frais sur ventes	1 340 608	1 096 589
Frais de déplacements	480 312	208 338
Charge de personnel	6 752 454	5 958 472
Publicité et insertions	1 186 205	1 141 870
Consommables	156 326	191 498
Location diverses	104 121	58 787
Cadeaux, réceptions et restaurations	125 423	46 012
Honoraires	56 303	130 503
Redevances et royalties	194 307	67 497
Total	10 396 059	8 899 566

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2022 à 13.857.907 DT contre 15.956.037 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Charge de personnel	4 825 262	4 975 447
Dotation aux amortissements	3 557 539	2 878 955
Impôts et taxes	841 471	1 042 080
Honoraires	718 567	647 047
Energie	438 910	323 982
Frais bancaire	2 527 692	1 020 455
Entretien et réparation	638 407	534 955
Assurance	504 945	418 112
Gardiennage	316 598	331 787
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 221 078	463 107
Dotations aux provisions sur créances	1 678 443	2 291 061
Reprises de provisions sur créances	(276 587)	-
Reprises de provisions pour risques et charges	(5 075 561)	(434 851)
Abonnement	480 498	933 677
Fournitures de bureaux	112 298	87 201
Frais de formation	42 040	112 767
Vêtements de travail	100 028	33 480
Dons et subventions	35 450	36 800
Frais de télécommunications	126 702	224 406
Autres frais administratifs	44 127	35 569
Total	13 857 907	15 956 037

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2022 à 313.995 DT contre 409.830 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Produits non récurrents	33 212	97 256
Profits sur cessions d'immobilisations	1 446	91 517
Location	36 000	36 000
Ristournes TFP	174 119	62 791
Remboursements d'assurance	46 446	37 183
Autres services	22 772	85 083
Total	313 995	409 830

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2022 à 4.284.410 DT contre 2.066.005 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Pertes sur cessions d'immobilisations	53 314	58 023
Pénalités de retard	147 576	74 115
Autres pertes	4 083 228	1 931 910
Pertes sur créances irrécouvrables	292	1 957
Total	4 284 410	2 066 005

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2022 à 3.902.908 DT contre 5.086.494 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Dividendes reçus	3 661 466	4 717 408
Intérêts créditeurs	110 809	168 555
Intérêts sur prêts au personnel	125 684	89 373
Produits nets sur placements	4 949	111 158
Total	3 902 908	5 086 494

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.932.157 DT contre 4.045.099 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Intérêts sur comptes courants	55 100	95 016
Intérêts sur escomptes d'effets	1 024 794	127 212
Intérêts sur emprunts	835 590	917 485
Charges financières	-	29 913
Pertes sur instruments de couverture	999 230	2 838 490
Charge financière - IDR	17 443	36 983
Total	2 932 157	4 045 099

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Achats consommés	201 898 468	243 651 777
Salaires, traitements et avantages du personnel	12 432 920	11 735 105
Autres charges d'exploitation	5 882 599	4 879 844
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 707 474	6 794 906
Impôts, taxes et versements assimilés	841 471	1 042 080
Honoraires	703 053	736 531
Total	225 465 985	268 840 243

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES, durant le premier semestre 2022, se présentent comme suit :

A) Société mère ENNAKL AUTOMOBILES

Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations

Au 30 juin 2022, le fonds géré déposé auprès de l'Amen SICAR est d'un montant de 6.000.000 dinars. Au 30 juin 2022, la charge à payer provenant de l'exercice 2021 au titre de la commission de gestion du fonds gérés au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR s'élève à 60.000 DT.

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit aux produits à recevoir au 30 juin 2022 un montant de 474.257 DT à titre de plus-value latente sur fonds gérés non encore encaissée.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a encouru auprès des « Assurances COMAR », au 30 juin 2022, des frais d'assurance s'élevant à 1 301 144 dinars.

Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80.000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Souscription de billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2022, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 8.976.586 DT.

Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre de 2022 à hauteur de 2.705.151 DT.

Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 273.837 DT au 30 juin 2022.

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées Groupe Amen Bank et Groupe PGH au 30 juin 2022 :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2022 les montants suivants (En TTC) :

- « COMAR » : 598.011 DT ;
- « CAFES BEN YEDDER » : 464.176 DT ;
- « PGH » : 123.801 DT ;
- « EL MAZRAA » : 76.142 DT ;
- « PARENIN » : 33.598 DT ;
- « CAFES BONDIN » : 33.094 DT ; et
- « AMEN BANK » : 7.300 DT

Opérations de ventes par leasing réalisées en 2022 financées par la société TLF

La société Tunisie Leasing a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2022 pour un montant total de 18.732.673 DT TTC.

Opérations de ventes par leasing réalisées en 2021 financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2021 pour un montant total de 15 512 547 DT TTC.

Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

Le 28 février 2020, la société **ENNAKL AUTOMOBILES** a contracté un prêt à moyen terme auprès de l'**Amen Bank** pour un montant de 6 000 000 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+2%
- Commission d'étude et montage 0,3%
- Durée : 7 ans, soit 84 mois

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2022 à hauteur de 369.427 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 196.189 DT au 30 juin 2022.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 3 septembre 2021, la société ENNAKL AUTOMOBILES a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 201.755.000 DT détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 7.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3.000.000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%^o par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 1.244.000 DT) ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 80.150 DT) ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 830.510 DT) ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1.000.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 2 590 168 DT) ;
- Crédits documentaires pour un montant de 158.155.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 56.000.000 Euros).

Rémunérations servies aux dirigeants ENNAKL AUTOMOBILES

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30 juin 2022 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE Directeur Général		M. Ahmed Maher JAIET Directeur Général Adjoint		M. Mohamed Habib LASREM Directeur Général Adjoint		M. Laâroussi BEN YEDDER Secrétaire Général		M. Abdelatif HAMAM Président	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
	Rémunération brute *	180 616	-	110 616	-	130 616	-	90 616	-	100 000

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

Rémunérations des représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit en 2022 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant de 10.000 DT.

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre du premier semestre 2022, la charge s'élève à 30.000 DT et est non encore réglée au 30 juin 2022.

B) Société filiale GAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encourus auprès de la COMAR au 30 juin 2022 des frais d'assurance s'élevant à 136.305 DT.

C) Société filiale STLV

Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

En 2019, la société « STLV » a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 25/09/2019
- Principal : 1.500.000 dinars
- Mode de paiement : Mensuel
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : TMM+2,75%

Une tranche de 215.800 DT a été débloquée sur cet emprunt en 2020. Les charges financières encourues en 2022 relatives à cette tranche de l'emprunt ont totalisé 3.515 DT.

Les remboursements relatifs à cette tranche de l'emprunt réalisés en 2021 ont totalisé 34.509 DT. Au 30 Juin 2022, le montant en principal non encore échus correspondant s'élève à 54.432 DT.

Emprunts leasing auprès de Tunisie Leasing et Factoring

La société STLV a conclu un contrat de leasing relatif à l'acquisition de matériel de transport au cours des exercices antérieurs pour un montant de 284.295 DT avec un taux effectif global de 12.26%. Au 30 juin 2022, les charges financières relatives à ce contrat ont totalisé un montant de 3.644 DT et le montant en principal non encore échus correspondant s'élève à 16.499 DT.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

Au cours du 1^{er} semestre 2022, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 259.267 DT.

Rémunérations servies aux dirigeants de la STLV

Nature de la rémunération brute	AHMEDAZIZ BEN HAJ ROMDHANE Directeur Général ADJOINT	
	Charges ¹	Passifs
Salaire et primes	79 232	-

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature voitures de fonction et quotas d'essence

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2022 :

Les engagements hors bilan du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2022 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit
ENNAKL AUTOMOBILES	AMEN BANK	38 000 000 EUR
ENNAKL AUTOMOBILES	ATB	6 000 000 EUR
ENNAKL AUTOMOBILES	BIAT	12 000 000 EUR
CAR GROS	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
CAR GROS	AMEN BANK	100 000 EUR

2) Engagements en Dinars Tunisiens :

BIAT

Société	Nature	Montant en DT au 30/06/2022
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (admission temporaire)	1 137 000
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions de garantie	1 000 000
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (retenue de garantie)	775 866
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions définitives	99 117
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions fiscales diverses	21 760
	Total	3 033 743

AMEN BANK

Société	Nature	Montant en DT au 30/06/2022
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (admission temporaire)	1 244 000
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions de garantie	2 000 000
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (retenue de garantie)	590 168
ENNAKL AUTOMOBILES	Caution définitives	830 510
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (admission temporaire)	80 150
STLV	Cautions bancaires	267 523
	Total	5 012 351

UBCI

Société	Nature	Montant en DT au 30/06/2022
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions définitives	3 900
	Total	3 900

ZITOUNA

Société	Nature	Montant en DT au 30/06/2022
ENNAKL AUTOMOBILES	Caution définitive	27 408
ENNAKL AUTOMOBILES	Caution (retenue de garantie)	29 260
	Total	56 668

4) Nantissement :

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, la société **ENNAKL AUTOMOBILES** a consenti un nantissement sur 1.200.000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 3.501.835 DT au 30 juin 2022.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2022 ETABLIS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Tunis, le 29 septembre 2022

Messieurs les Actionnaires du Groupe
Ennaki Automobiles
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL AUTOMOBILES SA» et de ses filiales (« le Groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2022, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2021, un total bilan consolidé de 361.851.169 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 178.395.368 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 17.903.747 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe Ennakl Automobiles** arrêtés au 30 juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner